

## demande de pension alimentaire

Par yob357, le 22/11/2020 à 17:45

bonjour

merci par avance de me lire

voici ma situation j ai été pedant 10 années avec ma concubine sous le même toit qui etait ma maison je ne lui ai jamais rien demandé hormis de participer aux charges fixes (EDF SAUR ORDURES MENAGERES FUEL ETC...) nous nous sommes connus et je l ai donc hébergée elle et son fils a l epoque agé de 4 ans sous mon toit.

nous avons eus ensemble un enfant commun en avril 2016 et aujourd hui celle ci me quitte et a déménagé. elle me menace de garde exclusive et de lui verser une pension alimentaire devant le JAF alors que je viens de me faire licencier je gagne 1120 euros par mois au chomage et elle 2010 euros ainsi que la CAF qui est de 130 euros pour les 2 enfants.

elle veut me mener la vie dure pour je ne sais quelles raisons donc je vous demande de bien vouloir me dire quels sont mes droits et comment pouvoir protéger mes enfants et moi même

vis a vis de cette situation qui s envenime peu a peu
que puis je faire ou quels sont ses/mes obligations?
merci de vos reponses et de m avoir ecouté
cordialement
Yob

## Par Visiteur, le 22/11/2020 à 18:51

Bonsoir

[quote]

Elle me menace de garde exclusive et de lui verser une pension alimentaire devant le JAF alors que je viens de me faire licencier je gagne 1120 euros par mois au chomage et elle 2010 euros ainsi que la CAF qui est de 130 euros pour les 2 enfants.

## [/quote]

Rassurez vous, le JAF tient compte de tout.

Les ressources prisent en compte sont principalement les salaires, les allocations, les pensions de retraite et d'invalidité...

Les charges prisent en compte sont l'ensemble des frais fixes de chaque ménage tels que lle loyer, la taxe d'habitation, le remboursement des emprunts, les factures et charges courantes...

Les frais exposés lors de l'exercice d'un droit de visite et d'hébergement sont également pris en compte ainsi que l'âge de l'enfant.

Faites confiance à votre avocat et au juge.